

a4ESSOR SAS

Société par action simplifiée au capital de 123.100 Euros
Siège social : 8 avenue des Louvresses - 92230 Gennevilliers - France
RCS Nanterre 509 195 970

Procès-verbal de décisions des associés résultant de la consultation écrite des Associés du 27 juin 2025

Monsieur Lino Laganà, en sa qualité de représentant permanent de la société Leonardo S.p.A, Président de la société a4ESSOR SAS, société par actions simplifiée au capital de 123 100 Euros dont le siège social est situé 8 avenue des Louvresses, 92230 Gennevilliers (ci-après la « **Société** »), a procédé conformément à l'article 23 des Statuts de la Société à la consultation par correspondance des Associés sur les questions suivantes :

1. rapport du Président et rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
2. approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 - Affectation du résultat ;
3. rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce et décision à cet égard ;
4. démission de M. Vincent Marion de son mandat d'Administrateur suppléant de la Société et nomination de M. Laurent Keuer en remplacement ;
5. démission de M. Tommi Kangas de son mandat d'Administrateur titulaire de la Société et nomination de M. Mikko Miettinen , en remplacement ;
6. démission du Cabinet FORVIS MAZARS SA de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire ;
7. nomination du Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire et,
8. pouvoirs pour les formalités.

Monsieur Lino Laganà déclare :

- avoir adressé à tous les Associés :
 - le texte des résolutions proposées ;
 - les comptes annuels ;
 - le rapport de gestion ;
 - les rapports du commissaire aux comptes ; et
 - un bulletin de votre reproduisant lesdites résolutions.
- avoir invité les Associés à lui retourner leur bulletin de vote dans les huit (8) jours suivant la réception de la lettre de consultation,
- avoir reçu, dans les délais impartis, les bulletins de vote de tous les Associés : BITTIUM WIRELESS Ltd, INDRA SISTEMAS S.A., LEONARDO S.p.A, RADMOR S.A., ROHDE & SCHWARZ GmbH & Co. KG et THALES SIX GTS France SAS et, que de leur dépouillement, il résulte les votes suivants sur les résolutions proposées :

PREMIERE RESOLUTION

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuvent les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les Associés constatent que l'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde par un résultat net comptable nul (0 euro).

Par conséquent, aucun résultat n'est à affecter et le report à nouveau reste inchangé à 520 924,02 euros.

Conformément à la loi, il est rappelé que la Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuvent ledit rapport dans toutes ses dispositions.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Les Associés prennent acte de la démission de M. Vincent Marion de son mandat d'administrateur suppléant à compter de ce jour et décide de nommer en remplacement, sur proposition de THALES SIX GTS France SAS, M. Laurent Keuer en qualité d'Administrateur suppléant de la Société à compter de ce jour.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Les Associés prennent acte de la démission de M. Tommi Kangas de son mandat d'administrateur titulaire à compter de ce jour et décide de nommer en remplacement, sur

proposition de BITTIUM WIRELESS Ltd, M. Mikko Miettinen en qualité d'Administrateur titulaire de la Société à compter de ce jour.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Les Associés prennent acte de la démission du Cabinet FORVIS MAZARS SA de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire à compter de ce jour.

SEPTIEME RESOLUTION

Les Associés nomment, en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire, le Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, demeurant 63 rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer, en 2026, sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2025.

HUITIEME RESOLUTION

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

De tout ce que dessus, il a été dressé par le Président le présent procès-verbal qu'il a signé. Les bulletins de vote de chaque Associé sont annexés au présent procès-verbal.

LE PRESIDENT

Leonardo S.p.A représentée par M. Lino Laganà

